LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

Politique de Vote et d'Engagement

La Financière de l'Echiquier

SOMMAIRE

I. PROCEDURE D'ENGAGEMENT

A. Organisation de l'engagement
B. Engagement individuel avec les entreprises
C. Engagement dans le cadre des assemblées générales
D. Autres formes d'engagement individuel
E. Engagement collaboratif
F. Priorisation de l'engagement
G. Informations Privilégiées

II. PRINCIPES DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

A. Principes et objectifs de l'engagement
B. Grandes thématiques d'engagement
C. Thématiques spécifiques

III. PROCEDURE D'ESCALADE

Mise à jour : Mars 2023

I. PROCEDURE D'ENGAGEMENT

Partie intégrante de notre métier d'investisseur responsable, l'engagement est au cœur de notre relation avec les entreprises depuis 2013. LFDE cherche, par son dialogue avec les entreprises, à générer un impact positif sur l'évolution de leur gouvernance ainsi que sur leurs pratiques environnementales et sociales.

A. Organisation de l'engagement

Contribuer à améliorer les pratiques des entreprises et de nos parties prenantes est un processus de long terme. Pour mener cet engagement dans les meilleures conditions, nous avons choisi une organisation permettant d'optimiser notre contribution dans la mesure de nos moyens. De la même manière que pour le vote, l'organisation de l'engagement est volontairement décentralisée à LFDE. Chaque gérant ou analyste a la charge de l'engagement avec les entreprises dont il assure le suivi financier et extra-financier. Le gérant ou l'analyste a alors la responsabilité de la relation d'engagement pour l'ensemble des participations de LFDE dans cette entreprise. Nous sommes en effet convaincus qu'il est primordial d'avoir une connaissance approfondie et de suivre dans la durée les entreprises afin d'en comprendre les enjeux et d'évaluer l'amélioration de leurs pratiques.
LFDE s'engage avec les sociétés détenues de plusieurs façons :

- Une démarche d'engagement individuel,
- Des engagements collaboratifs.

Toutes les informations concernant nos actions d'engagement individuel et collaboratif sont partagées au sein de notre équipe de gestion collective au moyen de notre base de données Phoenix, de réunions internes ainsi que par différents canaux d'information.

Depuis 2018, notre rapport annuel sur l'exercice des droits de vote contient également un état des lieux de nos actions d'engagement, qui fournit des exemples concrets de nos actions. Notre rapport de vote et d'engagement est accessible librement sur le site internet de LFDE, dans la section « Investissement Responsable », page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Vote et Engagement ».

B. Engagement individuel avec les entreprises

L'engagement individuel de LFDE se fait tout au long de la vie de nos participations et en particulier au travers de la définition, la formalisation et le partage d'axes de progrès avec les entreprises. La démarche d'engagement individuel de LFDE fonctionne de la manière suivante :

- Pour les OPC actions labellisés ISR : A la fin de chaque analyse ESG, plusieurs axes de progrès sont définis par l'analyste ou gérant en charge de la valeur. Ces axes de progrès concernent les aspects environnementaux (dont climatiques), sociaux et de gouvernance de l'entreprise sur lesquels LFDE souhaite la voir évoluer. Nous souhaitons que les objectifs partagés soient réalistes, mesurables et contrôlables. Ces axes de progrès sont formalisés par écrit et transmis à l'entreprise.

  Lors de la mise à jour de la notation qui a lieu en moyenne tous les deux ans, nous apprécions ensemble des progrès accomplis sur la base des objectifs formalisés auparavant (axes de progrès atteints, partiellement atteints ou non atteints) et redéfinissons ensemble de nouveaux axes de

progrès. En dehors de ce point d'étape, en particulier pour les valeurs présentes dans nos OPC à impact, nous nous efforçons de suivre de façon plus régulière ces axes de progrès.

- Pour les OPC obligataires et diversifiés labellisés ISR et OPC soumis à une démarche d'Intégration ESG : A la différence des OPC actions labellisés ISR, la démarche d'engagement avec les entreprises est fortement recommandée mais pas systématique. En effet, systématiquement à la fin de chaque analyse ESG, plusieurs axes de progrès sont définis par l'analyste ou le gérant en charge de la valeur. Ces axes de progrès sont également formalisés par écrit mais ne sont pas systématiquement transmis à l'entreprise. Ils sont cependant couramment abordés lors de rencontres régulières avec les équipes dirigeantes, les thématiques ESG nourrissant de plus en plus souvent les échanges avec les entreprises.

  Le partage des axes de progrès avec les entreprises est habituellement réalisé dans les cas particuliers suivants :
  - Détention importante en capital par LFDE et proximité avec l'entreprise,
  - Sociétés non cotées,
  - Sociétés dont la note ESG est inférieure à 6,0/10,
  - Sociétés notées en catégorie B par les agences de notation crédit,
  - Lors de l'analyse ESG, si certains axes de progrès concernent des enjeux ESG particulièrement matériels pour l'entreprise,
  - Il n'est pas rare que les gérants et analystes échangent avec d'autres parties prenantes de l'entreprise. Si certaines préoccupations communes émergent, il est alors important qu'en qualité d'actionnaires, nous partagions avec l'entreprise nos remarques sur des sujets matériels,
  - Lorsqu'un sujet est évoqué lors de l'Assemblée Générale, et qu'il s'agit d'un sujet identifié comme étant des « axes de progrès » à la suite de l'analyse ESG, il n'est pas rare qu'il soit partagé avec l'entreprise post-AG afin d'insister sur son importance.

Par la démarche d'amélioration continue de son approche d'investissement responsable, LFDE cherche à renforcer ses pratiques d'engagement individuel, avec la volonté de systématiser la transmission d'axes de progrès et d'avoir ainsi une approche homogène pour l'ensemble de ses OPC. Pour cela, l'équipe de Recherche IR suit annuellement le pourcentage d'axes de progrès transmis aux entreprises sur le nombre total d'axes de progrès formulés.

C. Engagement dans le cadre des assemblées générales

Le vote aux AG donne souvent lieu à un dialogue avec les sociétés. Les résolutions votées lors des AG font partie intégrante de la vie des entreprises. Il est donc important pour LFDE de pouvoir communiquer et transmettre des messages aux entreprises à cette occasion :

- Cet engagement peut se dérouler pré-AG, c'est notamment le cas lorsque nous souhaitons dialoguer avec l'entreprise pour mieux comprendre les raisons et le cadre du dépôt de certaines résolutions et pour partager les attentes des investisseurs responsables sur les bonnes pratiques en termes de formulation des résolutions.
- Cet engagement peut également avoir lieu post-AG, lors de discussions avec l'entreprise sur les raisons de notre vote « contre » les recommandations de l'équipe dirigeante. Cette démarche nous permet d'insister sur les bonnes pratiques de gouvernance que nous attendons d'elles.

D. Autres formes d'engagement individuel

Bien que les entreprises soient les principales destinataires de nos actions d'engagement, LFDE s'engage également avec d'autres de ses parties prenantes, comme les régulateurs ou les prestataires de données extra-financières car nous sommes persuadés que l'ensemble des parties prenantes de notre écosystème a un rôle à jouer dans le développement d'une finance responsable.

- Engagement avec les entreprises (ou leurs parties prenantes) de manière plus discrétionnaire
    - Echanges approfondis avec les entreprises sur des points particuliers qui sortent du cadre des axes de progrès ou avec des consultants externes à la demande des sociétés,
    - Formations dispensées à des acteurs de l'industrie comme des responsables RSE,
    - Dépôt de questions écrites ou orales en Assemblées Générales,

- Engagement avec des acteurs de l'écosystème de l'investissement responsable
    - Avec des fournisseurs de données extra-financières (Carbon4 Finance, MSCI ESG Research, ISS…) afin de les aider à améliorer la qualité de leur service et de la donnée qu'ils distribuent et de faire évoluer leurs méthodologies d'analyses et leurs offres.

- Engagement avec les pouvoirs publics sur les thématiques durables
    - Réponse à des consultations en amont de la publication de nouvelles règlementations, participation à des groupes de travail et activités de plaidoyer sur le sujet (taxonomie européenne, révision du cahier des charges du label ISR, consultation de l'EFRAG sur les standards sociaux dans le cadre de CSRD, révision de MIF2 sur les préférences ESG et le concept d'investissement durable …).

- Engagement avec les sociétés de gestion sur leur démarche d'investissement responsable
    - Echanges approfondis avec les sociétés de gestion sur leur approche ISR dans le cadre de notre sélection de fonds pour la gestion allocation en s'appuyant sur notre méthodologie d'analyse « Maturité ISR *by* LFDE »
    - Partage des axes de progrès

E. Engagement collaboratif

En complément de son approche d'engagement individuelle avec les entreprises, LFDE a renforcé en 2019 sa mobilisation en faveur de démarches d'engagement collaboratif aux côtés d'autres investisseurs. Cette approche, complémentaire de l'engagement individuel, permet à LFDE de :

- S'engager sur des thématiques pouvant difficilement être abordées individuellement,
- Cibler en une fois plusieurs acteurs d'un même secteur,
- Faire entendre sa voix auprès de certaines sociétés avec lesquelles l'engagement individuel ne fonctionnerait pas (cf. procédure d'escalade détaillée par le paragraphe V.2)
- S'engager avec des entreprises exclues de l'univers d'investissement de la société de gestion afin de les accompagner dans leur transition, comme par exemple les entreprises du secteur du charbon thermique et des énergies non conventionnelles et controversées.

Nous sélectionnons les initiatives d'engagement collaboratif auxquelles nous souhaitons participer en cohérence avec notre démarche et notre politique d'investisseur responsable. L'ensemble des engagements collaboratifs auxquels participe LFDE est disponible dans son Code de Transparence disponible dans la

section « Investissement Responsable », page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Approche et Méthodologies».

F. Priorisation de l'engagement

L'engagement avec les sociétés est un processus chronophage qui doit s'inscrire dans le temps long. LFDE définit, au cas par cas, la priorité d'allocation de ses ressources dans le but d'optimiser son impact selon plusieurs critères :

- La géographie et la proximité avec les entreprises : LFDE est un investisseur de long terme qui a historiquement – et aujourd'hui encore – une exposition principalement européenne dans sa gestion. Cette proximité est un facteur déterminant de nos actions d'engagements, qui ont de fait, une probabilité plus importante de réussir. Nous privilégions donc l'engagement avec les entreprises européennes.
- La matérialité des facteurs ESG, à l'origine de l'urgence du progrès attendu sur des thématiques ESG (controverses, plan de transition climatique, violations de normes internationales…),
- L'importance de la détention de capital,
- L'alignement avec nos engagements d'investisseurs responsables (plus d'information dans le paragraphe IV.C),
- Les émetteurs les plus carbonés.

G. Informations privilégiées

Dans les cas exceptionnels où LFDE obtiendrait des informations privilégiées, au travers de sa démarche d'engagement, le dispositif de contrôle interne relatif aux abus de marché sera mis en place par l'équipe en charge du contrôle interne, permettant de minimiser le risque lié.

II. PRINCIPES DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

A. Principes et objectifs de l'engagement

La démarche d'engagement, individuel et collaboratif, poursuit plusieurs objectifs de LFDE :

- Influencer les comportements des entreprises vers les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de respect des normes internationales et de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, notamment en matière de lutte contre le changement climatique et de perte de biodiversité,
- Encourager les entreprises dans une démarche de transparence accrue, permettant d'acquérir une meilleure connaissance de leur gouvernance et de leur stratégie RSE.
- Accompagner les entreprises dans l'amélioration et la mesure de leurs impacts.

Dans sa volonté d'établir un dialogue actionnarial de qualité, LFDE s'efforce de respecter deux bonnes pratiques :

- La définition d'objectifs mesurables, contrôlables et datés (dates intermédiaires et butoirs) afin de permettre un suivi plus précis et de mesurer autant que possible l'impact de notre engagement.
- Le monitoring, quand cela est possible, de l'avancée des entreprises par rapport à l'objectif fixé. Si nous jugeons que la trajectoire dans laquelle s'inscrit l'entreprise est insuffisante, nous n'hésitons pas à nous réengager avec l'entreprise sur ces sujets.

B. Grandes thématiques d'engagement

L'engagement mené par l'équipe de gestion de LFDE concerne avant tout les sujets les plus matériels à chaque entreprise. Il est par conséquent difficile de définir une liste exhaustive de nos thèmes d'engagement. En complément des thèmes listés dans les principes de notre politique de vote, nous dialoguons avec les entreprises sur les thèmes suivants :

Gouvernance

- Transparence de la gouvernance et des procédures internes de l'entreprise
- Succession des dirigeants
- Rémunération des dirigeants
- Composition des organes de gouvernance (part d'indépendants, diversité de genre et ethnique, profils des administrateurs …)
- Contre-pouvoirs
- Respect des actionnaires minoritaires
- Analyses des risques extra-financiers.

Environnement

- Ambitions des objectifs de la feuille de route environnementale déclinés en points d'étape,
- Transparence : publication des résultats environnementaux, résultats des audits fournisseurs, informations sur la chaîne de valeur…
- Alignement des objectifs environnementaux avec les meilleures pratiques et standards de Place tels que les *Science Based Targets*.

Social

- Transparence – publication des résultats des indicateurs sociaux : taux de rotation des salariés, accidentologie, enquêtes de satisfaction…
- Transparence sur la chaine d'approvisionnement et protection des salariés et sous-traitants – sécurité, protection sociale, liberté d'association…
- Fidélisation et accompagnement des collaborateurs – augmentation des formations, réduction du *turnover*…
- Gestion responsable des restructurations.

Controverses et Respect des Normes Internationales

- Gestion des controverses environnementales, sociales et de gouvernance
- Atteintes aux droits de l'Homme
- Travail forcé et travail des enfants
- Blanchiment et corruption.

C. Thématiques spécifiques

Dans sa démarche d'engagement actionnarial, LFDE porte une attention particulière aux sujets en lien avec des politiques et engagements plus larges de la société de gestion, comme à ceux pris au travers de la labellisation de ses OPC.

- Stratégie Climat et Biodiversité

LFDE a renforcé son engagement en faveur du climat et de la biodiversité et l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris en publiant début 2021 sa Stratégie Climat et Biodiversité, comprenant une politique

destinée à encadrer le financement du charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnelles et controversées. Dans le cadre de cette stratégie, l'engagement avec les entreprises joue un rôle primordial. Une procédure d'engagement spécifique est définie pour les entreprises impliquées du secteur du charbon thermique afin de les accompagner dans leur sortie totale de ces activités d'ici 2030. En complément, les entreprises jugées matérielles dans la transition environnementale font également l'objet d'un engagement renforcé, c'est notamment le cas des entreprises les plus carbonées dont celles exposées aux hydrocarbures non conventionnels et controversés pour lesquels nous avons une politique d'exclusion dédiée. Dans ces deux cas, notre travail d'engagement s'appuiera sur une analyse détaillée fondée sur la méthodologie propriétaire « Maturité Climat & Biodiversité ».

La Stratégie Climat et Biodiversité et la Politique Charbon de LFDE sont accessibles dans leur intégralité sur notre site, section « Investissement Responsable », page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Climat et Biodiversité ».

En complément, depuis 2021, LFDE a instauré une nouvelle forme d'engagement, des Rencontres multi-parties prenantes accueillant des clients, des entreprises, des organismes partenaires ainsi que des collaborateurs dans le but d'informer, de partager les bonnes pratiques et d'échanger sur des sujets liés au climat et la biodiversité, au cours d'une conférence et d'ateliers de travail.

- Signature du *Finance for Biodiversity Pledge*

LFDE a rejoint les travaux de la *Fondation Finance for Biodiversity* en décembre 2020. Le but de cette initiative engageante est de mobiliser les institutions financières en faveur de la biodiversité. Dans ce cadre LFDE accorde une importance particulière aux sujets de biodiversité qui font l'objet d'un engagement spécifique pour les sociétés les plus exposées et dépendantes à cette thématique.

- Label ISR de l'Etat français

Le référentiel du label ISR de l'Etat français impose que les OPC labellisés surperforment leur indice de référence sur au moins deux indicateurs de performance ESG, dans le but de s'assurer de la prise en compte de ces thématiques dans les décisions d'investissements et de l'engagement des gérants d'OPC dans l'amélioration du profil de leur portefeuille sur les indicateurs choisis.
Dans ce cadre, LFDE s'est engagée sur un indicateur climatique : l'empreinte carbone en intensité sur l'ensemble des scopes. LFDE sera donc particulièrement vigilante à l'empreinte carbone des sociétés, thème qui sera également au cœur de notre démarche d'engagement. Le second indicateur de performance ESG est le score global de controverse ESG du fournisseur de données MSCI.

- Doctrine d'Impact

L'engagement est un élément clef de l'additionnalité, critère essentiel des OPC à impact. En effet l'additionnalité est envisagée comme l'action ou la contribution particulière et directe de l'investisseur permettant à l'entreprise investie ou au projet financé d'accroître l'impact net positif généré par ses activités. C'est pourquoi LFDE renforce son engagement auprès des entreprises concernant leurs impacts et la mesure de leurs impacts. Afin d'encourager ces actions, la rémunération variable des gérants des fonds à impact de LFDE est pour partie directement liée à des critères de réussite de cas d'engagement portant sur l'impact, dont l'atteinte est mesurée sur une période de 3 ans.

III. PROCEDURE D'ESCALADE

Il peut arriver que certaines entreprises ne s'inscrivent pas dans une dynamique positive sur un sujet pourtant jugé critique par notre équipe de gestion malgré nos actions d'engagement. LFDE s'appuie alors sur la procédure d'escalade décrite ci-dessous.

La procédure d'escalade définit l'ensemble des actions d'engagement avec les entreprises, qui peuvent être déployées par les analystes et gérants, pouvant aller, en cas de dialogue non-fructueux, jusqu'au désinvestissement.

La procédure d'escalade de LFDE se définit comme suit :

1. Identification des thèmes d'engagement et mise en place du dialogue

Les gérants et analystes initient en premier lieu une communication active et bilatérale avec les dirigeants de l'entreprise, accompagnée de la transmission d'axes de progrès, sur les thèmes sur lesquels des progrès de la société sont attendus à court et moyen terme. Cette communication peut survenir lors d'entretiens ESG dédiés, avant l'Assemblée Générale (Pré-AG), pendant (en AG) ou encore à son issue (Post-AG). Au cours de ce dialogue, les gérants et analystes définissent des objectifs mesurables afin d'évaluer les progrès réalisés par l'entreprise engagée. Ces axes de progrès sont suivis dans la durée et font l'objet de nombreuses interactions entre nos participations et les équipes gestion de LFDE.

2. Etapes de la procédure d'escalade

En cas de réticence de la part de l'entreprise à faire évoluer ses pratiques sur les sujets les plus critiques, les gérants ou analystes peuvent ajuster leurs actions d'engagement et adopter un comportement plus « activiste », afin d'insister auprès de l'entreprise sur l'importance des sujets portés. LFDE se veut constructive dans sa démarche, proche des entreprises, en maintenant un dialogue ouvert permettant de préserver la relation de confiance qui a toujours caractérisé son dialogue actionnarial.

Dans ce cadre, LFDE pourra déployer tout ou partie des mécanismes décrits ci-dessous :

- Collaborer avec d'autres investisseurs tenant un discours similaire, sous la forme d'un engagement collaboratif,
- Contacter l'administrateur référent ou un membre du conseil d'administration pour lui faire part de ses attentes,
- Publication de lettres ouvertes au conseil d'administration
- Voter contre la réélection d'administrateurs responsables du sujet traité (membre du comité d'audit ou de risque par exemple),
- Voter contre la rémunération du Directeur Général,
- Voter contre les rapports financiers annuels de la société,
- Déposer des questions lors de l'Assemblée Générale sur nos thèmes d'engagement,
- Déposer et/ou participer à des dépôts de résolutions en Assemblée Générale. LFDE s'engage à participer aux dépôts de résolutions climatiques externes et/ou à les soutenir par le vote si :
    - L'entreprise a fait l'objet d'un engagement bilatéral non concluant,
    - Et, l'entreprise fait partie de la liste des 166 entreprises mondiales les plus polluantes, identifiées par le Climate Action 100+,
    - Et l'entreprise ne présente pas de *Say on Climate* satisfaisant les critères requis présentés dans la politique de vote LFDE.

3. Allègement et Désinvestissement

Dans le cas où les différents mécanismes de la procédure d'escalade ne suffiraient pas à faire évoluer positivement les actions de l'entreprise et où nous considérions n'avoir obtenu aucune réponse constructive et satisfaisante, LFDE, en tant qu'investisseur responsable, peut être amenée à alléger voire à désinvestir totalement la société concernée, dans le meilleur intérêt des porteurs.

Cette information sera alors transmise à la société afin de la sensibiliser à l'importance du dialogue avec ses porteurs.

De plus, LFDE n'exclut pas la possibilité de poursuivre ses actions d'engagement une fois le désinvestissement réalisé, ce qui peut par exemple être le cas lorsque les entreprises concernées sont soumises à des controverses.

SCHÉMA RÉCAPITULATIF DU PROCESSUS D'ESCALADE DE LFDE

1 Identification des thèmes d'engagement et mise en place du dialogue

Communication active et bilatérale entre l'équipe de gestion et les dirigeants accompagnée de l'envoi d'axes de progrès.

Cet engagement peut être initié :

- Pré- AG,
- Post- AG,
- Au moment de l'AG,
- Suite à analyse ESG,
- Suite à une controverse…

Réticence de l'entreprise à faire évoluer ses pratiques sur des enjeux critiques

2 Etapes de la procédure d'escalade

LFDE met en place tout ou partie des mécanismes suivant :

- Engagement collaboratif,
- Contacter l'administrateur référent ou un membre du conseil,
- Voter contre la réélection d'administrateurs responsables du sujet traité,
- Déposer des questions lors de l'AG sur les enjeux concernés,
- Déposer des résolutions en Assemblée Générale,
- Voter contre les rapports financiers annuels de la société.
- Voter contre le Say On Climate, le plan de transition climatique proposé par le management

Aucune réponse constructive et/ou satisfaisante de l'entreprise

3 Allègement et désinvestissement

LFDE peut :

- Alléger ses positions de l'entreprise concernée
- Désinvestir totalement de l'entreprise concernée

LA FINANCIÈRE
DE L'ÉCHIQUIER

LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, AVENUE D'IENA – 75 116 PARIS – TEL : 01.47.23.90.90 – www.lfde.com
S.A. AU CAPITAL DE 10 060 000 € - SIREN 352 045 454 – R.C.S PARIS
SOCIETE DE GESTION AGREE PAR L'AMF SOUS LE NUMERO 91 004